



## **BOURSE DE L'ACÉDÉ 2025-2026**



À la suite de l'assemblée générale annuelle de 2016, l'Association canadienne pour l'étude pratique du droit en éducation (ACÉDÉ) a créé une bourse pour fournir une aide financière aux étudiants qui entreprennent des programmes d'études postsecondaires et/ou de droit. Une bourse de 2 000 \$ est disponible pour l'année universitaire 2025/2026 selon les conditions énoncées ci-dessous.

### **CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ**

Voici les critères d'admissibilité à la bourse :

- Le candidat doit avoir été accepté dans un programme universitaire canadien dans une faculté d'éducation et/ou une faculté de droit reconnue au cours de l'année universitaire 2025/2026;
- La priorité sera accordée aux candidats qui s'identifient comme membre d'un groupe sous-représenté en éducation et/ou en droit.

### **PROCESSUS DE DEMANDE**

1. Le candidat doit fournir les documents suivants à l'appui d'une demande de bourse :
  - A) Une preuve documentaire que le candidat est accepté dans un programme d'une faculté d'éducation et/ou de droit reconnue d'une université canadienne, ou poursuivra dans un tel programme, au cours de l'année universitaire 2025/2026;
  - B) Un court essai, jusqu'à 500 mots, décrivant comment le candidat répond aux critères d'éligibilité et pourquoi le candidat étudie l'éducation et/ou le droit, y compris des commentaires réfléchis sur le lien entre l'éducation et le droit; et
  - C) Un CV formaté de manière professionnelle, y compris une expérience en leadership applicable au.x domaine.s d'études prévu.s.
2. Il est de la responsabilité du demandeur de s'assurer que tous les documents sont regroupés en **un seul fichier PDF** et envoyés par courriel à **info@capsle.ca** au plus tard le **15 août, 2025**.
3. Le conseil d'administration de l'ACÉDÉ, ou un comité de celui-ci, évaluera les candidatures et sélectionnera un candidat qui répond le mieux aux critères d'admissibilité et aux conditions de la bourse.
4. Le candidat ou la candidate retenu.e sera avisé.e de la décision du CA de l'ACÉDÉ au plus tard le 15 octobre, 2025.
5. Le candidat ou la candidate retenu.e recevra les fonds de la bourse avant le 31 décembre 2025, à condition de fournir une preuve de frais de scolarité payés égaux ou supérieurs à 2000\$ au plus tard le 15 décembre 2025. Le candidat retenu accepte de retourner les fonds de la bourse à CAPSLE si le candidat interrompt le programme d'études prévu pour une raison quelconque au cours de l'année universitaire 2025/2026.
6. En soumettant une demande, un.e candidat.e accepte les conditions de la bourse, ci-dessus, et consent à:
  - A) la publication de son nom et de son essai, ou de parties de ceux-ci, dans les publications de l'ACÉDÉ, y compris le site Web de l'ACÉDÉ; et
  - B) recevoir des informations relatives à l'ACÉDÉ par voie électronique, dont le consentement peut être retiré à tout moment en contactant [info@capsle.ca](mailto:info@capsle.ca).